



VILLE d'AJACCIO
CITÀ d'AJACCIU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Quatorze, le Lundi 27 Octobre à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le Mardi 21 Octobre, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA Stéphane, MME RUGGERI Nathalie, M. VANNUCCI Stéphane, MME GUERRINI Simone, M. PUGLIESI Pierre, MME OTTAVY-SARROLA Rose-Marie, M. VOGLIMACCI Charles, MME OTTAVY Nicole, M. BALZANO Christian, MME COSTA Annie, M. ARESU Jean-Pierre, MME BIANCAMARIA Marie-Ange, M. CANEGGIANI Joseph, MME CORTICCHIATO Caroline, Adjointes au Maire.

MME FLAMENCOURT Danielle, M. PAOLINI Antoine, MME PIETRI Aghitella, M. CAU Pierre, MME BERNARD Camille, M. CASTELLANA Guy, MME NADAL LUCIONI Marie-Noelle, M. LUCCIONI Jean-François, M. KERVELLA Philippe, M. FERRARA Jean-Jacques, MME FALCHI Isabelle, MME SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, M. BACCI Christian, MME FELICIAGGI Isabelle, M. HABANI Yoann, M. MONDOLONI Christophe, MME ZUCCARELLI Marie, MME VILLANOVA Emmanuelle, MME MASSEI-MANCINI Aurélie, M. CHAREYRE Antony, FILIPPI Joseph, Conseillers municipaux.

Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

MME JEANNE Isabelle	à	M. PAOLINI Antoine
MME SICHU Annie	à	M. VOGLIMACCI Charles

Etaient absents :

M. PIERI François, M. CERVETTI Charles, M. LUCIANI Paul-Antoine, MME LANTIERI Céline, M. DIGIACOMI Paul, MME GUIDICELLI Maria, MME RIERA Catherine, MME FERRI-PISANI Rose-Marie, MME SANGUINETTI Julia, M. CASASOPRANA François, MME FATTACCIO Françoise, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	36
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. CHAREYRE est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 27 octobre 2014

Délibération N°2014/296

Prestations de nettoyage à destination des bâtiments communaux de la Ville d' Ajaccio - Lots 1 à 13 Autorisation de signer et exécuter les marchés

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

La présente consultation a pour objet les prestations de nettoyage à destination des bâtiments communaux de la Ville d'Ajaccio. La procédure choisie est celle d'un appel d'offres ouvert passé en application des articles 33 3^oal., 57 à 59 et 77 du Code des marchés publics (Marché passé à bons de commande sans minimum et sans maximum uniquement pour les prestations spécifiques supplémentaires) Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé aux organes de publication BOAMP/JOUE le 17 juillet 2014. La date limite de remise des offres a été fixée au 04 septembre 2014 à 11h00. La durée du marché est d'un an reconductible 3 fois.

Les prestations sont réparties en 13 lots désignés ci-dessous.

<i>Lot</i>	<i>Désignation</i>
1	Ecoles maternelle et élémentaire Jardins de l'Empereur
2	Ecoles maternelle St Jean et élémentaires St Jean 1 et St Jean Castelveccchio
3	Ecoles maternelle et élémentaire Résidence des Iles
4	Ecoles maternelle et élémentaire de Pietralba
5	Ecoles maternelle et élémentaire des Cannes
6	Ecoles maternelle et élémentaire de Salines 6
7	Ecoles maternelle et élémentaire de Sampiero
8	Ecoles maternelle et élémentaire de Loretto
9	Ecoles maternelle et élémentaire de Mezzavia
10	Ecoles maternelles du Parc Berthault et de Jean Moulin
11	Ecoles maternelle de Soeur Alphonse et élémentaire de Forcioli Conti
12	Groupe scolaire de Candia
13	Espace Diamant et atelier d'artiste

Les variantes n'étaient pas autorisées et les critères d'analyse des offres étaient les suivants pour l'ensemble des lots :

<i>Critères et sous-critères</i>	<i>Pondération</i>
Critère : Valeur technique appréciée au regard de la qualité :	60%
des moyens humains dédiés	20%
de la méthode d'organisation	25%
des moyens matériels dédiés	10%
des produits d'entretien	5%
Critère : Prix des prestations	40%

La Commission d'appel d'offres en sa séance du 03 octobre 2014 a décidé d'attribuer les lots 1, 7, 9, 10, 11, 12 et 13 aux entreprises qui présentent l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères d'analyse des offres.

Suite à une analyse des offres complémentaire, la Commission d'appel d'offres en sa séance du 10 octobre 2014 a décidé d'attribuer les lots 2, 3, 5 et 6 aux entreprises qui présentent l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères d'analyse des offres.

Suite à une analyse des offres complémentaire, la Commission d'appel d'offres en sa séance du 17 octobre 2014 a décidé d'attribuer les lots 4 et 8 aux entreprises qui présentent l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères d'analyse des offres.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer et exécuter les marchés relatifs aux prestations de nettoyage à destination des bâtiments communaux de la Ville d'Ajaccio avec les entreprises suivantes :

Lot 1 : Ecoles maternelle et élémentaire Jardins de l'Empereur

ATOUT SERVICES pour un montant HT de 3 270.00 € mensuels et pour un montant sans minimum et sans maximum concernant uniquement les prestations spécifiques supplémentaires

Lot 2 : Ecoles maternelle St Jean et élémentaires St Jean 1 et St Jean Castelvechio

ATOUT SERVICES pour un montant HT de 7 301.50 € mensuels et pour un montant sans minimum et sans maximum concernant uniquement les prestations spécifiques supplémentaires

Lot 3 : Ecoles maternelle et élémentaire Résidence des Iles

ATOUT SERVICES pour un montant HT de 3 300.10 € mensuels et pour un montant sans minimum et sans maximum concernant uniquement les prestations spécifiques supplémentaires

Lot 4 : Ecoles maternelle et élémentaire de Pietralba

EURONETTOYAGE pour un montant HT de 47 432.00 € et pour un montant sans minimum et sans maximum concernant uniquement les prestations spécifiques supplémentaires

Lot 5 : Ecoles maternelle et élémentaire des Cannes

ATOUT SERVICES pour un montant HT de 6 360.00 € mensuels et pour un montant sans minimum et sans maximum concernant uniquement les prestations spécifiques supplémentaires

Lot 6 : Ecoles maternelle et élémentaire de Salines 6

ATOUT SERVICES pour un montant HT de 3 597.00 € mensuels et pour un montant sans minimum et sans maximum concernant uniquement les prestations spécifiques supplémentaires

Lot 7 : Ecoles maternelle et élémentaire de Sampiero

ATOUT SERVICES pour un montant HT de 3 644.80 € mensuels et pour un montant sans minimum et sans maximum concernant uniquement les prestations spécifiques supplémentaires

Lot 8 : Ecoles maternelle et élémentaire de Loretto

EURONETTOYAGE pour un montant HT de 47 296.20 € et pour un montant sans minimum et sans maximum concernant uniquement les prestations spécifiques supplémentaires

Lot 9 : Ecoles maternelle et élémentaire de Mezzavia

EURONETTOYAGE pour un montant HT de 43 380.00 € et pour un montant sans minimum et sans maximum concernant uniquement les prestations spécifiques supplémentaires

Lot 10 : Ecoles maternelles Parc Berthault et de Jean Moulin

ATOUT SERVICES pour un montant HT de 3 870.00 € mensuels et pour un montant sans minimum et sans maximum concernant uniquement les prestations spécifiques supplémentaires

Lot 11 : Ecoles maternelle de Soeur Alponse et élémentaire de Forcioli Conti

EURONETTOYAGE pour un montant HT de 35 461.20 € et pour un montant sans minimum et sans maximum concernant uniquement les prestations spécifiques supplémentaires

Lot 12 : Groupe scolaire de Candia

ATOUT SERVICES pour un montant HT de 4 151.00 € mensuels et pour un montant sans minimum et sans maximum concernant uniquement les prestations spécifiques supplémentaires

Lot 13 : Espace Diamant et atelier d'artiste

LA CLE DU NETTOYAGE pour un montant HT de 36 720.00 € et pour un montant sans minimum et sans maximum concernant uniquement les prestations spécifiques supplémentaires

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de Monsieur Stéphane SBRAGGIA, Adjoint délégué
et après en avoir délibéré,

Vu la loi 82.213 du 2 mars 1982 modifiée, portant Droits et Libertés des Communes
Vu la loi 83.663 du 22 juillet 1983 complétant la loi 83.3 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,
Vu la loi d'orientation 92.125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,
Vu la loi 93.122 du 29 janvier 1993 relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques,
Vu le Code Général des collectivités territoriales,
Vu le Code des Marchés Publics décret 2006-975 du 1^{er} août 2006 notamment l'article 20
Vu le Code du travail,
Vu l'arrêté municipal n°2014/1996 du 28 avril 2014 portant constitution du Comité d'ouverture des plis pour les procédures de marchés publics
Considérant le choix opéré par la commission d'appel d'offres de la Ville qui dans ses séances des 03, 10 et 17 octobre 2014 est chargée d'attribuer chacun des lots à l'entreprise qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères d'analyse des offres,
Vu l'avis favorable de la commission Municipale compétente en date du jeudi 23 octobre 2014,

DECIDE

A l'unanimité de des membres présents et représentés

D'autoriser Monsieur le Député Maire à signer et exécuter les marchés relatifs aux prestations de nettoyage à destination des bâtiments communaux de la Ville d'Ajaccio avec les entreprises suivantes :

Lot 1 : Ecoles maternelle et élémentaire Jardins de l'Empereur

ATOUT SERVICES pour un montant HT de 3 270.00 € mensuels et pour un montant sans minimum et sans maximum concernant uniquement les prestations spécifiques supplémentaires

Lot 2 : Ecoles maternelle St Jean et élémentaires St Jean 1 et St Jean Castelvechio

ATOUT SERVICES pour un montant HT de 7 301.50 € mensuels et pour un montant sans minimum et sans maximum concernant uniquement les prestations spécifiques supplémentaires

Lot 3 : Ecoles maternelle et élémentaire Résidence des Iles

ATOUT SERVICES pour un montant HT de 3 300.10 € mensuels et pour un montant sans minimum et sans maximum concernant uniquement les prestations spécifiques supplémentaires

Lot 4 : Ecoles maternelle et élémentaire de Pietralba

EURONETTOYAGE pour un montant HT de 47 432.00 € et pour un montant sans minimum et sans maximum concernant uniquement les prestations spécifiques supplémentaires

Lot 5 : Ecoles maternelle et élémentaire des Cannes

ATOUT SERVICES pour un montant HT de 6 360.00 € mensuels et pour un montant sans minimum et sans maximum concernant uniquement les prestations spécifiques supplémentaires

Lot 6 : Ecoles maternelle et élémentaire de Salines 6

ATOUT SERVICES pour un montant HT de 3 597.00 € mensuels et pour un montant sans minimum et sans maximum concernant uniquement les prestations spécifiques supplémentaires

Lot 7 : Ecoles maternelle et élémentaire de Sampiero

ATOUT SERVICES pour un montant HT de 3 644.80 € mensuels et pour un montant sans minimum et sans maximum concernant uniquement les prestations spécifiques supplémentaires

Lot 8 : Ecoles maternelle et élémentaire de Loretto

EURONETTOYAGE pour un montant HT de 47 296.20 € et pour un montant sans minimum et sans maximum concernant uniquement les prestations spécifiques supplémentaires

Lot 9 : Ecoles maternelle et élémentaire de Mezzavia

EURONETTOYAGE pour un montant HT de 43 380.00 € et pour un montant sans minimum et sans maximum concernant uniquement les prestations spécifiques supplémentaires

Lot 10 : Ecoles maternelles Parc Berthault et de Jean Moulin

ATOUT SERVICES pour un montant HT de 3 870.00 € mensuels et pour un montant sans minimum et sans maximum concernant uniquement les prestations spécifiques supplémentaires

Lot 11 : Ecoles maternelle de Soeur Alphonse et élémentaire de Forcioli Conti

EURONETTOYAGE pour un montant HT de 35 461.20 € et pour un montant sans minimum et sans maximum concernant uniquement les prestations spécifiques supplémentaires

Lot 12 : Groupe scolaire de Candia

ATOUT SERVICES pour un montant HT de 4 151.00 € mensuels et pour un montant sans minimum et sans maximum concernant uniquement les prestations spécifiques supplémentaires

Lot 13 : Espace Diamant et atelier d'artiste

LA CLE DU NETTOYAGE pour un montant HT de 36 720.00 € et pour un montant sans minimum et sans maximum concernant uniquement les prestations spécifiques supplémentaires

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Commune et d'un affichage en Mairie.

.....
FAIT ET DELIBERE A AJACCIO les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE

Laurent MARCANGELI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20141027-2014_296-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/10/2014

Publication : 28/10/2014

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

